

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SHS					M2
Mention :	Archéologie, Sciences pour l'Archéologie (ASA)					
Parcours :	Archéo-Géo-Sciences (AGES)					
Volume horaire étudiant :	120 h	120 h			(stage S4 >400h)	240 h hors TER et stage
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Travail d'études & de recherches, stage ou projet	total

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
<p>Emilie GAUTHIER UMR 6249 Chrono-environnement (Besançon) Campus La Bouloie, UFR Sciences et Techniques Bâtiment M – Tél. 03 81 66 66 69 emilie.gauthier@univ-fcomte.fr</p> <p>co-responsable à Dijon : Stefan WIRTH UMR 6298 Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés Bâtiment Sciences Gabriel – Tél. 03 80 39 62 25 stefan.wirth@u-bourgogne.fr</p> <p>Responsable du parcours AGES à Dijon : Amélie QUIQUEREZ Bâtiment Sciences Gabriel – Tél. 03 80 39 39 27 amelie.quiquerez@u-bourgogne.fr</p>	<p>Scolarité et secrétariat à Dijon :</p> <p>Patricia BUIGUES patricia.buigues@u-bourgogne.fr Bâtiment Droit-Lettres Bureau 125 bis – Tél : 03 80 39 56 17 patricia.buigues@u-bourgogne.fr</p>
<p>Formation co-accréditée UB-UFC</p> <p>Composantes de rattachement :</p> <p>UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société de l'Université de Franche-Comté</p> <p>UFR Sciences Humaines de l'Université de Bourgogne</p>	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs du diplôme :

Le programme du master ASA (Archéologie, Sciences pour l'Archéologie) est étroitement lié aux problématiques de recherche des laboratoires Chrono-environnement (UMR 6249) et ARTEHIS (UMR 6298).

C'est un diplôme formant aux métiers de l'Archéologie et du Patrimoine. Ce Master doit permettre aux étudiants d'acquérir des savoirs fondamentaux, théoriques et pratiques nécessaires aux approches historiques, culturelles, spatiales et environnementales des sociétés sur la longue durée : Préhistoire récente, Protohistoire, périodes gallo-romaine et médiévale. Cette formation favorise le recours aux écoles de terrain ; aux stages individuels en situation professionnelle ; à la technique du rapport et du mémoire ; au développement des capacités de présentation, à l'oral et au moyen de posters, et à la mise en place de bases de données spécifiques.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Secteurs d'activités : Laboratoire de recherche CNRS et Universités - Services archéologiques déconcentrés de l'État (SRA) - Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) - Services archéologiques des collectivités territoriales - Musées, Collections ou Archives - Sociétés privées d'archéologie préventive - Associations d'archéologie - Services centraux du Ministère de la culture (DAPA) - Régie des collections et des fonds.

Types d'emplois accessibles : emplois sur concours dans les domaines de l'archéologie et plus largement du patrimoine culturel, Archéologue (Inrap et autres organismes d'archéologie préventive, musées, services de collectivité...), Ingénieur d'étude en archéologie (concours du CNRS et de l'université), Enseignant-chercheur ou Chercheur après l'obtention du doctorat.

Poursuite d'études : Concours d'Ingénieurs d'Etude CNRS ou Université ; poursuite en doctorat pour accéder aux métiers de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Débouchés spécifiques par parcours :

- **Le parcours ACTE** (Archéologie, Cultures, Territoire, Environnement) ouvre sur les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche (service public ou secteur privé). Il permet l'intégration dans les métiers de l'archéologie programmée et préventive, en tant qu'archéologue spécialisé (p. ex. en céramologie, métallurgie, paléo-environnement, géomatique appliquée à l'archéologie) ; de la conservation et de l'animation du patrimoine, du tourisme. Du fait de ses thématiques pluridisciplinaires de l'espace et de l'environnement, cette formation peut aussi déboucher vers d'autres métiers de l'aménagement de l'espace et de la gestion de l'environnement.

L'expérience acquise permettra à l'étudiant d'engager une recherche de doctorat (archéologie culturelle, spatiale et environnementale) dans les domaines de compétence des équipes supports de la formation. Il pourra également préparer les concours liés aux métiers d'ingénieurs, assistants ingénieurs en archéologie préventive ou à la gestion / conservation du patrimoine du Ministère de la Culture, du CNRS, de l'INRAP, des Services patrimoniaux des Collectivités territoriales. Il aura aussi la possibilité d'accéder aux concours relatifs aux métiers de la conservation et de l'animation du patrimoine (Conservateurs, attachés de Conservation, animation culturelle).

- **Le parcours ArBa** (Archéologie du Bâti) ouvre sur les métiers de l'archéologie du bâti, (service public ou secteur privé), dans le contexte de l'archéologie programmée et préventive ainsi que dans le domaine de la conservation et mise en valeur du patrimoine (notamment auprès des services de recensement des monuments historiques ainsi que des acteurs chargés de leur

protection). Du fait de son ouverture pluridisciplinaire, cette formation peut aussi déboucher vers d'autres métiers de l'art et d'artisanat en lien avec la restauration du patrimoine.

Parmi les fonctions susceptibles d'être occupées par les titulaires du diplôme, éventuellement en passant par les concours relatifs aux métiers de la conservation et de l'animation du patrimoine : conservateur et ingénieur du Ministère de la Culture, chargé d'études et responsables de chantier à l'INRAP et dans le secteur privé, archéologue et conservateur des collectivités territoriales, ingénieur spécialiste (relevé et dessin architectural, photogrammétrie, modélisation 3DSIG, archéométrie, archéomatériaux), ingénieur en bureau d'étude, conseiller en entreprise de restauration du bâti ancien, etc.

- **Le parcours AGES** (Archéo-Géo-Sciences) ouvre sur les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche (service public ou secteur privé). Il permet l'intégration dans les métiers de l'archéologie programmée et préventive, en tant que géo-archéologue, géomorphologue, micromorphologue, technicien de fouilles, responsable d'opération de fouilles préventives, spécialiste en archéosciences, archéozoologie, anthropologie physique, ingénieur SIG et géophysique de surface, archéologue territorial. La compétence acquise en géosciences peut permettre à l'étudiant de s'orienter vers les métiers de la géologie et de l'environnement (BRGM, société de forage, bureau d'étude). L'étudiant peut également engager une recherche de doctorat avec une orientation vers les métiers de la recherche.

Parmi les fonctions susceptibles d'être occupées par les titulaires du diplôme : chercheur, enseignant-chercheur, conservateur et ingénieur du Ministère de la Culture, chargé d'études et responsables de chantiers de fouilles à l'INRAP et dans le secteur privé, archéologue et conservateur des collectivités, ingénieur spécialiste (SIG, archéométrie, géophysique), ingénieur en bureau d'étude, technicien supérieur de laboratoire, etc.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Le Master ASA forme des professionnels de l'archéologie participant à l'ensemble des travaux liés aux opérations de terrain (études documentaires, prospections et fouilles), ainsi qu'aux travaux de post-opération et à la rédaction des rapports et documents de synthèse destinés à la transmission des données et des observations de terrain (y compris le mobilier).

Les étudiants, à l'issue de la formation, possèdent les savoirs fondamentaux, théoriques et pratiques nécessaires aux approches historiques, culturelles, spatiales et paléo-environnementales des sociétés sur la longue durée. Ils savent évaluer l'intérêt d'un site archéologique dès les phases de détection (prospection et premiers sondages) et définir les protocoles méthodologiques nécessaires à son étude.

Ils mettent en œuvre les techniques et les moyens nécessaires dans le cadre d'une fouille préventive. Ils coordonnent l'action des différents spécialistes intervenant sur les chantiers : géologue, zoologue, anthropologue.... Ils collectent les informations sur le terrain, vérifient les hypothèses et exploitent les résultats.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ En M1, inscription sur dossier (CV, lettre de motivation, copies des diplômes et relevés de notes à partir du baccalauréat ou diplôme équivalent, éventuellement attestation de stage) pour les titulaires d'une licence d'Histoire de l'Art et Archéologie, d'Histoire, de Géologie ou de Biologie. L'inscription est également possible pour des étudiants issus d'une discipline compatible avec un des parcours (par exemple : Licence de Géographie pour parcours ACTE ou AGES), après examen du dossier par les responsables pédagogiques (prérequis : stage effectué sur chantier archéologique, au musée ou en laboratoire, au sein d'une institution qui relève du secteur de l'Archéologie et des Sciences pour l'Archéologie). - Inscription dans un parcours de M2 de plein

droit pour les titulaires du diplôme de M1. Pour des personnes en provenance d'une autre formation, les dossiers (CV, lettre de motivation exposant projet professionnel ou de recherche, copies des diplômes et relevés de notes à partir du baccalauréat ou diplôme équivalent, éventuellement attestation de stage) seront examinés par un jury, suite à un entretien de motivation permettant de juger de la qualité du projet. Peuvent s'inscrire en parcours "Archéologie du bâti" (ArBa) des personnes titulaires d'un diplôme d'Architecture ou issues d'un métier relatif à la protection ou à la valorisation du patrimoine architectural (le cas échéant, par validation d'acquis ou équivalence de diplôme).

■ L'inscription dans cette formation est possible suite à une demande de validation d'acquis ou d'équivalence de diplôme. La formation est notamment ouverte aux étudiants inscrits dans le cadre de la formation continue.

Organisation et descriptif des études :

La formation comporte un tronc commun en M1 avec une UE de spécialisation au deuxième semestre préparant aux parcours de deuxième année. Les UE disciplinaires sont dispensées à Besançon et à Dijon pour une même UE, ce qui implique des déplacements pour les étudiants (pris en charge par les universités et les régions). Afin de limiter ces déplacements, ces UE prennent la forme de cours-blocs (6h de cours sur la journée). Les UE d'outils et les écoles de terrain sont dédoublées pour des raisons d'effectif, c'est à dire qu'elles ont lieu à Besançon et à Dijon simultanément. Enfin, des UE d'ouverture ou de professionnalisation sont proposées sur chaque site.

Il existe 3 parcours en M2 : le parcours ACTE (Archéologie, Culture, Territoire et Environnement), le parcours AGES (Archéo-Géo-Sciences) et le parcours ArBa (Archéologie du Bâti), dont la création répond d'une part à la demande étudiante, d'autre part à une thématique commune forte entre les laboratoires Chrono-environnement (Besançon) et ARTEHIS (Dijon). Les trois parcours sont cohabilités entre les deux universités et comportent deux UE transversales communes (une UE « Séminaires ASA » et une UE « Pratique des langues étrangères dans les disciplines scientifiques »).

Le Master est conçu comme un ensemble cohérent, c'est à dire qu'il invite les étudiants de M1 à continuer dans le parcours de leur choix en M2. Sa structure permet également l'arrivée en M2 d'étudiants venant d'autres formations.

Internationalisation : Il existe deux UE mutualisées avec l'Université de Neuchâtel dans le parcours ACTE. L'UE 5 en M2, commune aux trois parcours, est dispensée uniquement en anglais.

Mobilité des étudiants : Les cours de M1 (tronc commun) seront dispensés sur deux sites, Besançon (UFC) et Dijon (UB). Les cours cohabilités sont sous forme de cours-blocs (6H) et impliquent donc le déplacement pour la journée d'une partie de la promotion. Cette cohabilitation existe depuis 2007 ; les Universités et les régions ont financés depuis 2007 les déplacements (TER + Tram).

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

voir ci-dessous :

SEMESTRE 3

UE 11	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coeff
Séminaires communs ASA (obligatoires)	Séminaires des parcours (ACTE, AGES, ArBa) Paléoenvironnement, Géoarchéologie, Préhistoire, Protohistoire, Antiquité/ Antiquité tardive, Archéologie méditerranéenne, Archéologie spatiale	48			48		CC			
TOTAL UE (étudiant)		48			48	6				1

UE 12	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coeff
Géoarchéologie	Géoarchéologie des zones humides, cours d'eaux et versants	20	20				CT			
TOTAL UE (étudiant)		20	20		40	6				1

UE 13	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coeff
Archéologie et Terroirs	Archéologie des terroirs fossiles, archéologie du champ, héritages historiques sur environnements actuels	20	20				CT			
TOTAL UE (étudiant)		20	20		40	6				1

UE 14	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coeff
Disciplines complémentaires et cas d'études	Thanatoarchéologie	6	6				CC+CT	1	1	
	Archéomatériaux	6	6							
	Cas d'études de recherche	8	8							
TOTAL UE (étudiant)		20	20		40	6				1

UE 15	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coeff
Pratique des langues étrangères dans les disciplines scientifiques et École de terrain intégrée	Séminaires en anglais	12			12	3	CC		1	
	Présentation d'un article en anglais ou dans une autre langue		9		9					
	Rédaction d'un résumé en anglais ou dans une autre langue		3		3					
	Ecole de terrain intégrée		48		48					
TOTAL UE (étudiant)		12	60		72	6				2

TOTAL S3 (étudiant)		120	120		240	30				1
----------------------------	--	------------	------------	--	------------	-----------	--	--	--	----------

SEMESTRE 4

UE 16	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coeff
Stage ou Mémoire de recherche (au choix)	Stage professionnalisant de 4 à 6 mois et rapport de stage						CT			
	Mémoire de recherche						CT			
TOTAL UE (étudiant)						30				1

TOTAL S4 (étudiant)						30				1
----------------------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	----------

(1) Type d'évaluation : 1ère session – pas d'évaluation en 2ème session (CC : contrôle continu, CT : contrôle terminal)

TOTAL S3+4 (étudiant)		120	120		240					
------------------------------	--	------------	------------	--	------------	--	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Voir détails dans le tableau ci-dessus.

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires (bureau 125 bis, 1er étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.
Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre.
Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.

● Sessions d'examen :

En règle générale, pour les différents parcours M1 de la mention, le contrôle des connaissances donnera lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

Première session : Janvier pour le semestre 1 et mai/juin pour le semestre 2.

Deuxième session : août/septembre pour le rattrapage des deux semestres.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

CAPITALISATION

D'une session à l'autre

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituant ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est $<$ à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2ème session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour une année ultérieure si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

Précisions :

REGIME SPECIAL

Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements.

CAS PARTICULIERS

Le suivi d'un cours de la préparation au CAPES d'Histoire (Histoire ancienne, Histoire médiévale) peut valoir équivalence d'un enseignement considéré comme similaire en S1 ou S2 de M1 à condition de passer une épreuve orale sur la question de concours à la session de juin rattrapable en septembre. Si la note de l'examen de contrôle oral est supérieure ou égale à 10/20, elle sera alors reportée sur l'enseignement de M1 correspondant.